Image not found or type unknown

Representant du personnel

Par **Cindyludo**, le **06/06/2014** à **13:49**

Bonjour,

Mon mari est actuellement un procedure pour un licenciement.
Lorsque nous avons recu la lettre de licenciement, il y avait dessus des éléments qui n avaient pas été évoqué lors de l entretien préalable. Une représente du personnel étè présente lors de cet entretien. Elle nous avez annoncé qu elle témoignerai pour indiquer que cet élément n avais pas été évoqué lors de l entretien.
Cependant, elle refuse ?ésormais de témoigner. Son role de représentante du personnel ne l oblige t il pas a témoigner? A quoi sert sa présence si elle refuse de témoigner sur ce qui a été dit lors de l entretien?

Merci d avance

Par **P.M.**, le **06/06/2014** à **15:57**

Bonjour,
Ce sujet fait double emploi inutilement avec celui-ci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés